

“LES VINGT ET UNE CONDITIONS” suivies de “LA CHARTE D'AMIENS” et de la “LETTRE AUX ANARCHISTES”...

On s'apprête, dans certains milieux, à «commémorer» le centenaire de la «Charte d'Amiens», c'est-à-dire du document fondateur de la C.G.T.

Dès 1950, l'Union Départementale C.G.T.F.O. de la Loire-Atlantique a pris l'initiative, dans une brochure ronéotypée, de publier la Charte d'Amiens suivies de deux autres documents: *La Lettre aux Anarchistes* de Pelloutier et les *Vingt-et-une Conditions d'adhésion à la troisième Internationale*.

Quelques années plus tard, ces documents ont été réédités avec une préface légèrement modifiée. C'est cette dernière édition que nous reproduisons aujourd'hui.

Les anarchistes ne sacralisent rien, pas même la Charte d'Amiens, dont certains passages mériteraient d'être précisés.

Ces réserves exprimées, pour ma part, j'estime que, pour l'essentiel, la Charte d'Amiens n'a pas vieilli...

En affirmant la «reconnaissance de la lutte des classes qui oppose, sur le terrain économique, la classe ouvrière à la classe capitaliste» et l'impérieuse nécessité pour le mouvement ouvrier de refuser toute intégration au pouvoir (fut-ce celui d'un «état ouvrier») la Charte d'Amiens fait du mouvement ouvrier organisé un des garants essentiels d'une société démocratique... Bien entendu, voilà qui s'oppose frontalement à la théologie de la «subsidiarité» fondement idéologique de la «servitude volontaire». Mais qu'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas de laisser croire que seuls les anarchistes assumeraient l'indispensable et permanent combat pour la défense des libertés individuelles et démocratiques.

Des militants appartenant à d'autres courants (notamment au courant «réformiste») ont pris et prennent une part essentielle au combat permanent et plus que jamais nécessaire pour la démocratie contre toute forme de totalitarisme.

Aujourd'hui encore et à leur manière, ils combattent pour l'indépendance du mouvement syndical garantie par sa structure interprofessionnelle et fédéraliste. Sans eux, ce combat serait perdu d'avance!

C'est pourquoi j'invite, notamment les jeunes militants, à lire ou à relire les textes qui suivent, non comme des documents «historiques» certes dignes d'intérêt mais comme des textes d'une actualité brûlante susceptibles de nous aider à mieux ordonner notre combat pour la liberté et contre toutes formes de servitude y compris la «servitude volontaire»!

Alexandre HEBERT.

AVERTISSEMENT...

Des camarades nous demandent de rééditer les «*Vingt et une Conditions*» suivies de la Charte d'Amiens. D'autres camarades nous ont reproché d'avoir isolé les «*Vingt et une Conditions*» de leur contexte historique. Ce reproche est fondé... Les «*Vingt et une Conditions*» furent décidées par le deuxième Congrès de l'*Internationale Communiste* qui fut réuni en juillet 1920, c'est-à-dire en période de guerre civile. Dans une telle situation, on peut comprendre les conditions draconiennes posées pour l'admission à l'internationale. Il s'agissait alors de sélectionner une avant-garde, et on ne pouvait évidemment admettre n'importe qui, n'importe comment!

Aussi bien notre critique des «*Vingt et une Conditions*» se situe-t-elle à un autre niveau... Ce que nous reprochons, c'est d'abord le ton du document... inquisitorial... dogmatique. Les «*Vingt et une Conditions*» annoncent Vichinsky et les procès de Moscou. Seuls, les bureaucrates, et de la pire espèce, ont pu rédiger un tel monument de suffisance dogmatique. Relisez, par exemple, la 2ème et la 9ème condition... Quel mépris pour les militants et les organisations que la classe ouvrière s'est donnée. On est loin de la pratique du front unique qui ne fut décidée, il est vrai, que par le 3ème congrès de l'*Internationale Communiste* (juin 1921).

La dictature du prolétariat conçue non comme le pouvoir de soviets mais comme la dictature du Parti avait conduit les bolcheviks à contester aux syndicats toute autonomie pour les ravalier au rang de «*courroie de transmission*» (Les Papes, eux, parlent de «*corps intermédiaire*»). Il faut d'ailleurs dire que cette conception bureaucratique de la dictature du prolétariat n'était pas particulière aux bolcheviks mais était partagée par l'ensemble de la social-démocratie.

Léon Blum, au Congrès de Tours (27 décembre 1920) polémique avec les communistes déclarait:

«*Nous avons toujours pensé en France que demain, après la prise du pouvoir, la dictature du prolétariat serait exercée par les groupes du Parti Socialiste lui-même devenant, en vertu d'une fiction à laquelle nous acquiesçons tous, le représentant du prolétariat tout entier*» (1).

Il faut cependant dire qu'un courant bolchevik («*trotskyte lambertiste*») a depuis, remis en cause cette conception et affirme maintenant la nécessité de l'indépendance des syndicats (même en régime socialiste).

Mais pour un militant véritablement révolutionnaire, il ne saurait y avoir de textes sacrés. La *Charte d'Amiens*, elle-même, sur laquelle se fonde notre conception du syndicalisme n'est pas exempte de critiques. On ne peut passer sous silence l'utilisation faite par les corporatistes et autres partisans des théories fumeuses de «*l'autogestion*» (en régime capitaliste de surcroît!) de ce passage qui mériterait assurément d'être sérieusement discuté:

«*Le syndicat, aujourd'hui groupe de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale*».

Nous avons également décidé de publier l'admirable «*Lettre aux Anarchistes*» de Fernand Pelloutier... Pourtant elle aussi, mérite d'être lue d'un œil critique. Que sont devenus, par exemple, ces «*groupes libres de producteurs*» par qui, écrivait Pelloutier, «*semble devoir se réaliser notre conception anarchiste et communiste*»?

Les événements de Mai-Juin 1968 nous ont apporté la preuve qu'aucun militant, aucune organisation n'est à l'abri d'erreurs voire même de dangereuses illusions! L'histoire confirme cette observation qui devrait inciter les militants ouvriers à faire preuve d'un minimum de tolérance et de compréhension dans la nécessaire critique de leurs positions respectives.

C'est pourquoi, je ne saurais, en ce qui me concerne, sombrer dans je ne sais quel «*anti-bolchevisme*» que certains semblent vouloir remettre à la mode (sans compter qu'il est des mots d'ordre chargés d'un tel passé qu'il est préférable de ne pas reprendre!).

Contrairement à ce qui nous sépare irrémédiablement des tenants du corporatisme (autrement dit du catholicisme social), la querelle qui nous oppose aux bolcheviks reste une querelle de famille.

Nous sommes, que cela plaise ou non condamnés à cohabiter dans les mêmes frontières de classe. Tous doivent savoir que, seul le respect rigoureux des règles de la démocratie ouvrière rendra cette cohabitation supportable plus féconde!

Alexandre HEBERT (septembre 1975)

(1) *L'Ours* - n°5 - nov.1969 - Cahier n°4 - Léon Blum: «Il faut que quelqu'un reste garder la vieille maison».

Nota: Il est inutile de préciser que nous ne considérons pas le stalinisme qui s'affirme aujourd'hui pour la régionalisation et l'intégration dans les organismes de participation comme l'héritier de la pensée de Lénine et de ses compagnons.